

Les crédits

arriver à une solution face à cette situation concernant l'équité salariale. J'espère qu'ils viendront nous rencontrer afin de poursuivre ces discussions et que nous pourrions en arriver à une solution. Nous n'avons pas utilisé le déficit comme excuse pour ne pas résoudre la question.

• (1540)

[Traduction]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'allocution de la députée. Je dois avouer que je suis passablement d'accord avec elle.

J'ai cependant tiqué quand elle a parlé de l'équité salariale et du principe du travail égal salaire égal. Selon moi, le gouvernement s'attaque là à une tâche formidable, car avec cette proposition, du moins telle que je la conçois, le gouvernement s'apprête à défier une tradition, vieille de plusieurs décennies, qui prévoit que c'est le marché qui fixe les niveaux de rémunération pratiqués dans telle ou telle profession.

Voici un exemple pour illustrer la chose. Ma femme travaille à temps partiel dans un magasin de mode pour dames, à Prince George, ma ville natale. Elle travaille très fort et de longues heures. D'après moi, elle touche le tiers de ce qu'elle devrait gagner. Néanmoins, elle aime son travail. J'estime qu'elle travaille à peu près autant qu'un électricien, par exemple, qui gagne 25 \$ l'heure, sans compter les avantages sociaux.

La question qui se pose est la suivante: ce magasin de détail a-t-il les moyens d'accorder à ma femme 25 \$ l'heure si, comme je le pense, elle travaille autant qu'un électricien? La réponse est évidemment non.

Vouloir établir une parité entre le salaire d'un ouvrier spécialisé et celui de quelqu'un qui exerce un emploi tout à fait différent et dont la rémunération est le fruit de l'expérience accumulée depuis de nombreuses années d'expérience sur le marché du travail, voilà donc ce qui s'appelle une tâche quasi impossible. On ne peut pas dire qu'une secrétaire doive toucher le même salaire qu'un peintre, puisqu'il s'agit de deux occupations différentes et que le niveau de salaire du peintre est établi par le marché.

Autre point intéressant, quand on examine les conclusions auxquelles aboutissent les commissions, on ne constate jamais de cas où il est dit que les salaires d'une catégorie professionnelle donnée sont trop élevés, qu'on devrait les baisser. C'est toujours le contraire. Je trouve assez étonnant que, à ma connaissance, on n'ait jamais conclu qu'une échelle des salaires était exagérément élevée et qu'il y avait lieu de la corriger à la baisse afin qu'elle corresponde à celle d'un travail de valeur égale. Au contraire, on recommande toujours que les salaires soient majorés.

Je n'entends pas par là que les gens ne devraient pas gagner autant qu'ils le peuvent. En fait, à cause de notre énorme déficit et de notre dette exorbitante, que nous devons tous deux au gouvernement actuel et au gouvernement précédent, il faut dés-

ormais gagner davantage parce que les niveaux d'imposition sont si élevés que le revenu disponible permet à peine de joindre les deux bouts.

• (1545)

Il ne s'agit pas des salaires élevés. La question qui nous occupe, c'est le processus d'estimation des emplois dans lequel, me semble-t-il, le gouvernement s'engage, défiant une pratique qui remonte à des dizaines et des dizaines d'années, celle de la fixation des niveaux de salaire par le marché du travail. Il s'attaque là à une tâche formidable. Je ne vois pas comment cette étude pourrait donner des résultats concluants.

La députée pourrait-elle nous dire si son gouvernement s'apprête vraiment à défier cette vieille pratique, pour la remplacer par cette formule inédite, et donc à réinventer la roue en quelque sorte?

Mme Catterall: Madame la Présidente, peut-être puis-je donner au député certains détails à propos de cette tradition qu'effectivement, je pense, nous avons l'intention de défier. Depuis 1978, soit depuis plus d'une décennie et demie, le principe du travail égal salaire égal est la loi dans notre pays, c'est encore loin d'être la réalité.

Nous avons l'intention de défier la tradition. Pourquoi le gouvernement serait-il exempté de mesures législatives qui s'appliquent à tous les autres employeurs dans notre pays?

Nous avons l'intention de défier la tradition qui a fait que les femmes dans notre pays sont plus pauvres que les hommes, qu'elles se trouvent concentrées dans les emplois les plus mal rémunérés, qu'elles représentent le plus fort pourcentage de parents seuls et qu'elles vivent, en vérité, dans la pauvreté, de même que leurs enfants. Effectivement, nous avons l'intention de défier ce système.

Le député a dit que tout cela était régi par la loi du marché. Il a mentionné un exemple personnel. Sa femme, s'il tient à la mêler au débat de cet après-midi, peut trouver tout à fait acceptable de travailler pour un salaire inférieur au salaire minimum vital. Ce n'est pas l'avis d'une femme qui a des enfants à charge.

Peut-être que le député peut m'expliquer pourquoi un employé de la fourrière gagne plus qu'une personne qui s'occupe des enfants, deux fois plus, dirais-je? Il a peut-être une explication raisonnable à nous donner.

Le fait est que nous vivons dans une société où les hommes ont toujours occupé les emplois rémunérateurs, alors que les femmes ont toujours fait en grande partie du travail non rémunéré. Malheureusement, cela a déteint sur le marché du travail où les emplois occupés par les femmes sont considérés comme moins importants, où les salaires des femmes ont été considérés comme secondaires au bien-être économique de la famille. Pour beaucoup de familles, ce n'est plus le cas. L'exploitation des femmes qui, à travail égal, touchent un salaire inférieur n'est plus acceptable. C'est inadmissible!

Le marché n'est pas toujours créateur d'équité. C'est à la société d'y pourvoir.